

Parc national de la Vanoise

Orientation 3.5.4 Maintenir ou restaurer la qualité écologique d'habitats naturels sensibles et préserver la quiétude des espèces animales de fort intérêt patrimonial

Contexte

[...]

L'évolution des systèmes et des pratiques agricoles se traduit localement par une diminution des milieux ouverts, principalement sur les versants et en fond de vallée. Ce phénomène affecte le maintien de quelques espèces et types d'habitats naturels de très grand intérêt, principalement le chardon bleu, les pelouses sèches et steppiques ou certaines zones humides de basse altitude qui s'embroussaillent. Les zones humides ont souvent fait l'objet d'interventions dommageables dans le cadre d'aménagements de domaines skiables ou à des fins d'amélioration pastorale (drainage,

assèchement, comblement). La régression généralisée de ces habitats naturels de grand intérêt conduit à leur accorder une attention toute particulière (Voir l'orientation 3.6.2). Les pelouses sèches souffrent particulièrement de l'abandon des activités agricoles extensives et du développement de l'urbanisation sur les adrets. Les connaissances de ces types de milieux abritant une grande biodiversité sont encore fragmentaires et hétérogènes.

Enjeux

Cette orientation s'inscrit dans l'enjeu *Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines*, qui relève d'une mission fondamentale du parc national.

Lignes directrices de l'orientation

- Compléter les connaissances et suivre les sites, milieux et espèces à préserver au titre de leur très haute valeur patrimoniale. **Prendre en compte la sensibilité particulière de ces sites lors du choix des emplacements et des caractéristiques des équipements** (via ferrata, sites de décollage de vol libre, remontées mécaniques...) pour minimiser les risques d'impact négatif des activités, au titre de la solidarité écologique entre les espaces vitaux et le reste du territoire d'accueil de ces espèces.
- Prévenir la déprise agricole sur les espaces ouverts, en soutenant l'activité agricole là où elle est encore présente, voire inciter à sa reprise là où elle paraît envisageable (Voir l'orientation 3.4.2).
- **Compléter les inventaires** et procéder à l'**évaluation des pelouses sèches** avec l'appui du Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie, déterminer les priorités d'action et le choix des modalités d'intervention adaptées. Accompagner la mise en oeuvre de la stratégie départementale sur le territoire du parc national. Soutenir les démarches des schémas de cohérence territoriale (SCOT) en ce domaine.
- Recourir au besoin au génie écologique pour des actions volontaristes de gestion conservatoire ou de **revitalisation de milieux** (débourssaillage, fauche, pâture, etc.).
- Engager des actions de préservation ou la réhabilitation sur les zones humides les plus

Parc national de la Vanoise

importantes au regard des enjeux identifiés par l'inventaire des zones humides en Savoie

- Faciliter la prise en compte des actions de restauration et de gestion de milieux dans les mesures compensatoires à l'aménagement

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
<p>3.5.4.a - Identifier pour les espèces animales de forte valeur patrimoniale</p> <p>les sites et périodes particulièrement vulnérables vis-à-vis de la pratique</p> <p>des sports de nature</p> <p>Porter à la connaissance des maîtres d'ouvrage des aménagements ou équipements nécessaires à la pratique de ces activités.</p>	<p>Suivi scientifique, évaluation</p> <p>Porter à connaissance des enjeux, sensibilisation des maîtres d'ouvrage</p>	<p>Porter à connaissance des enjeux, sensibilisation des maîtres d'ouvrage</p>	<p>Associations naturalistes, LPO, gestionnaires des domaines skiables</p>
<p>3.5.4.b - Réaliser des expertises environnementales préalable. Déterminer l'emplacement des équipements minimisant les impacts sur les espèces de fort intérêt en période critique</p>	<p>Conseil, assistance technique, accompagnement des projets</p>	<p>Prise en compte dans le cadre des aménagements et équipements communaux</p>	<p>Maîtres d'ouvrages, Conseil général, associations de protection de la nature</p>
[...]	[...]	[...]	[...]
<p>3.5.4.d - Inciter les propriétaires à la gestion conservatoire</p>	<p>Sensibilisation, animation, proposition de contrats de gestion, suivi, évaluation</p>	<p>Prise en compte dans la gestion du patrimoine foncier communal</p>	<p>Opérateurs Natura 2000</p>
<p>3.5.4.e - Mettre en place</p>	<p>Démarche auprès des</p>	<p>Portage des plans</p>	<p>CEN73</p>

Parc national de la Vanoise

des plans d'action sur les zones humides à des fins de restauration, d'entretien et de conservation	collectivités, animation, proposition de conventionnement pour des programmes de gestion	d'actions	
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4362

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-26 13:20